Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'YONNE

SERVICE DEPARTEMENTAL DE
L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS
COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Affaire suivie par : Georges GINER

Auxerre, le 21 octobre 2013

COMPTE-RENDU (*)

du comité de pilotage départemental du Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Réunion du 9 octobre 2013

Le mercredi 9 octobre 2013, à 14 h 30, s'est réuni dans la salle de la Marine de la Préfecture de l'Yonne, le Comité de Pilotage Départemental du Centenaire de la Première Guerre Mondiale sous la présidence de Monsieur Zoheir BOUAOUICHE, sous-préfet, directeur de Cabinet du Préfet.

La liste des participants est donnée en annexe 1.

Monsieur BOUAOUICHE a ouvert la séance en remerciant les membres du comité pour leur présence puis a annoncé l'ordre du jour :

1. RAPPEL DU DISPOSITIF

2. NOUVELLES DIRECTIVES

2.1. Informations de la Mission Centenaire
2.2. Point sur la réunion du jeudi 26 septembre 2013

3. POINT SUR LES PROJETS EN COURS

3.1. Répliques d'avions de 14/18
3.2. Adiamos 89
3.3. Rappel du contexte des deux projets d'exposition : ville d'Auxerre et Archives départementales
3.4. Exposition de la ville d'Auxerre
3.5. Exposition des Archives départementales
3.6. Exposition d'affiches anciennes (ville d'Avallon)
3.7. Voyage scolaire pour faire découvrir un haut lieu de mémoire

4. AUDITION DES NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS CANDIDATS AU LABEL

4.1. Monsieur Christian COULLAUD 15h30
4.2. Monsieur Jean-Pascal VIAULT 15h45
4.3. Monsieur Vincent MOISSENET 16h00

5. TOUR DE TABLE.

---

* Le présent compte rendu a été rédigé en suivant l'ordre du jour prévisionnel alors que les travaux du Comité ont été interrompus par les auditions des porteurs de projet.

1. RAPPEL DU DISPOSITIF

Les éléments présentés par Monsieur GINER constituent l'annexe 2.

2. NOUVELLES DIRECTIVES

2.1. Informations de la Mission Centenaire

Monsieur CHEVET a présenté toutes les nouvelles directives reçues de la Mission centenaire depuis la première réunion du Comité de pilotage. Il a notamment expliqué que les comités de pilotage devaient, après avoir informé les porteurs de projets labellisés qu'ils avaient la possibilité de solliciter une subvention, se prononcer sur les demandes de subvention qu'ils recevaient.

Il a précisé que, pour les manifestations débutant avant le 31 mai 2014, les demandes de financement doivent parvenir à la Mission Centenaire avant le 8 novembre 2013, alors que pour celles programmées après le 31 mai, les demandes de financement peuvent être transmises jusqu'au 31 mars 2014.

Face à ce calendrier très contraint, Monsieur BOUAOUICHE a proposé au Comité de pilotage la mise en place d'un Comité technique capable de se réunir rapidement en cas d'urgence.

La proposition est retenue et la composition du Comité technique arrêtée.

Présidence : le directeur de l'Onacvg, qui assure déjà la fonction de Secrétaire Général du Comité de Pilotage ;

Un représentant des collectivités territoriales : le directeur des archives départementales a accepté la mission ;

Un représentant de la préfecture : il sera désigné au cas par cas ;

Un représentant associatif : Monsieur Charles LATROMPETTE, vice Président du Conseil départemental en charge des questions mémoire, a accepté de siéger. En cas d'empêchement de Monsieur LATROMPETTE, Monsieur Elie PARATRE, vice Président du Conseil départemental en charge des questions de solidarité, a accepté d'assurer la fonction.

L'ensemble des éléments présentés par Monsieur CHEVET constituent l'annexe 3.

2.2. Point sur la réunion du jeudi 26 septembre 2013

Madame CABART a effectué le compte-rendu de la réunion organisée par la Mission Centenaire le 26 septembre 2013 à destination des référents préfectoraux. Son propos s'articulait autour de trois points :

- dresser un bilan de la première vague de labellisation,
- exposer la procédure d'aide financière aux projets labellisés,
- présenter les prochaines échéances.

Les éléments présentés constituent l'annexe 4.

S'agissant de la campagne nationale de collecte d'objets et d'archives auprès des familles, Monsieur BOUAOUICHE a demandé à Monsieur BRAU si les archives départementales seraient associées à cette action. En réponse, Monsieur BRAU a indiqué que ses services ne s'associeraient pas à la collecte.

3. POINT SUR LES PROJETS EN COURS

3.1. L'exposition de l'association « Constructeur de répliques d'avions anciens »

Le projet de l'association des constructeurs de répliques d'avions anciens a reçu, en juillet 2013, le label « Centenaire » et Monsieur VAISSADE a aussitôt été informé que les projets labellisés pouvaient prétendre à une subvention de la Mission Centenaire. Malheureusement, un accident dans lequel un pilote est décédé, perturbe le fonctionnement de l'association, et à ce jour aucune demande de subvention n'a été transmise.

3.2. Le colloque envisagé par l'association ADIAMOS-89

L'association ADIAMOS a également reçu le label « Centenaire » en juillet 2013, puis a été informée que les projets labellisés pouvaient prétendre à une subvention de la Mission Centenaire.

En réponse, le Président de l'association a transmis au Comité une demande de subvention motivée et l'ensemble des éléments ont été présentés en séance par Monsieur TROESTER.

Après délibération, le Comité de pilotage a émis un avis favorable pour transmettre à la Mission Centenaire la demande de subvention de l'association ADIAMOS.

3.3. Rappel du contexte des deux projets d'exposition : ville d'Auxerre et Archives départementales

Avant de céder la parole aux représentants de la ville d'Auxerre et des Archives départementales, Monsieur GINER a souhaité rappeler au comité qu'il existait deux projets.

Le premier, porté par la ville d'Auxerre, consisterait à présenter, a priori à l'Abbaye Saint Germain, des documents originaux empruntés, sous conditions, aux Archives départementales.

Le second, porté par les Archives départementales, consisterait à réaliser puis à présenter une exposition, à vocation itinérante, intitulée « un département dans l'arrière ».

3.4. Exposition de la ville d'Auxerre

Lors de son intervention, Monsieur TROESTER a rappelé que la ville d'Auxerre envisageait de présenter une exposition de documents originaux autour du 11 novembre 2014, et a précisé que la ville aurait souhaité, à cette occasion, présenter l'exposition itinérante des archives départementales.

3.5. Exposition itinérante des Archives départementales

Monsieur BRAU a présenté de manière assez précise et complète l'exposition qui est en cours de préparation aux archives départementales. Il a expliqué qu'elle aurait vocation à être présentée de 2014 à 2018 sur l'ensemble du département, mais ne s'est pas exprimé sur la proposition faite par la ville d'Auxerre d'inaugurer l'exposition à l'Abbaye Saint Germain.

Monsieur BRAU a indiqué qu'il sollicitait le label Centenaire pour cette exposition et le Comité a émis un avis favorable. Son dossier sera donc transmis à la Mission Centenaire.

Enfin, Monsieur BRAU a précisé que ses services mèneraient une enquête auprès des mairies afin d'envisager l'organisation de prêts, et a également indiqué que des archives seraient mises en ligne à l'approche du Centenaire.

3.6. Exposition d'affiches anciennes

En l'absence du représentant de la ville d'Avallon, ce point n'a pas été abordé.

3.7. Voyage scolaire pour découvrir un haut-lieu de mémoire

Monsieur JACQUET a rappelé que le Souvenir Français organisait chaque année plusieurs voyages au profit de scolaires de l'Yonne.

Au cas présent, il indique que le voyage, dont la destination n'est pas encore arrêtée, est envisagé au printemps 2015. En effet, il estime qu'un délai est nécessaire pour l'organiser dans de bonnes conditions avec les services départementaux de l'Education nationale.

Du reste, il demande expressément au Comité d'être mis en contact avec la direction départementale des services de l'Education nationale. Monsieur BOUAOUICHE indique que Monsieur GINER assurera le lien entre le Souvenir Français et les services départementaux de l'Education Nationale.

4. AUDITION DES NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS CANDIDATS AU LABEL

4.1. ISIS PRODUCTION

Pour l'association ISIS PRODUCTION, Monsieur Christian CAULLAUD a présenté aux membres du Comité de pilotage un projet de concert-lecture théâtralisé autour de lettres de poilus. Intitulée «*La musique m'a sauvé la vie*» cette composition de Lucien DUROSOIR et d'André CAPET est destinée à tous les publics, y compris les scolaires.

A l'issue de l'audition, la Comité de pilotage a décidé de transmettre le projet de l'association ISIS PRODUCTION à la Mission centenaire assorti d'un avis favorable.

Les éléments présentés constituent l'annexe 5.

4.2. YONNE EN SCÈNE

Pour l'association Yonne en Scène, Monsieur Jean-Pascal VIAULT a présenté aux membres du Comité de pilotage un projet de représentation théâtrale itinérante destinée aux jeunes scolaires.

A l'issue de l'audition, le Comité de pilotage a décidé de transmettre le projet de l'association Yonne en Scène à la Mission centenaire assorti d'un avis favorable.

Les éléments présentés constituent l'annexe 6.

4.3. Intervention de Monsieur Vincent MOISSENET (Collège André MALRAUX de PARON)

Pour le collège André MALRAUX de Paron, Monsieur Vincent MOISSENET a présenté aux membres du Comité de pilotage un projet de court métrage, d'environ 45 minutes, réalisé par de jeunes élèves et leurs professeurs. Intitulé « de Sarajevo à Sarajevo 1914-2014, pour une paix durable en Europe », ce documentaire serait destiné à expliquer les origines de la Grande Guerre, et ses conséquences dans l'histoire européenne.

Les éléments présentés constituent l'annexe 7.

5. TOUR DE TABLE

A l'issue du tour de table qui n'a pas appelé de questions nouvelles, Monsieur BOUAOUICHE a indiqué que la prochaine réunion du comité de pilotage départemental se tiendrait au mois de février 2014.

Zoheir BOUAOUICHE

Directeur de Cabinet du Préfet

COMPTE-RENDU

du comité de pilotage départemental du Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Réunion du 9 octobre 2013

ANNEXE 1

Etaient présents

- Monsieur Zoheir BOUAOUICHE directeur de Cabinet du Préfet ;
- M. Pierre-Frédéric BRAU, directeur des Archives Départementales ;
- Mme Christa CABART, chef du service du cabinet de la préfecture;
- M. Emmanuel CHEVET, coordinateur Mémoire et Communication à l'ONAC ;
- M. Olivier CHOLLET, professeur agrégé d'histoire ;
- M. Georges GINER, directeur du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;
- M. le Colonel Sylvain GIRARD, représentant M. Pierre GAUTHIER, président du CIDAN et délégué départemental de l'IHEDN ;
- M. D. HUDRY, représentant du Conseil Général de l'Yonne ;
- M. JACQUET, représentant M. DELESTRE, Délégué Général du Souvenir Français ;
- M. Maurice LAGIERE, président Départemental de l'UNC de l'Yonne ;
- M. Charles LATROMPETTE, Vice-président du Conseil départemental chargé de la commission Mémoire ;
- M. Jean-François LE QUERREC, président du groupement des officiers de réserve de l'Yonne ;
- M. Elie PARATRE, Vice-président du Conseil départemental chargé de la commission Solidarité ;
- M. Denis TROESTER, directeur de Cabinet Adjoint du Maire d'Auxerre.

Excusés :

- Mme F. BAUDOT, représentant la ville d'Avallon ;
- Mme Virginie BOYER, représentant la ville de Joigny ;
- M. C. COUARD, représentant la ville de Sens ;
- Mme Dominique FIS, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale ;
- M. Philippe GEORGES, président de l'Association des maires ruraux ;
- M. Jean-Claude LEROY, président de l'association des maires de l'Yonne
- M. le Lieutenant Colonel Michel LOUOT, délégué Militaire Départemental.

COMPTE-RENDU

du comité de pilotage départemental du Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Réunion du 9 octobre 2013

ANNEXE 2

La Mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales

Le dispositif mis en place pour commémorer les anniversaires des deux guerres mondiales est piloté par le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants au moyen de la Mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales.

Cette mission, créée par décret le 26 novembre 2012, a pour objet de concevoir, d'animer et de coordonner les initiatives à caractère international ou national propres à rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont lutté pour la défense de la France pendant la première guerre mondiale et pour sa défense, sa libération et la victoire contre le nazisme pendant la seconde guerre mondiale.

La première guerre mondiale et la seconde guerre mondiale ne sont pas les mêmes, elles ne sont pas le fruit des mêmes processus de construction politiques ou identitaires. A ce titre, elles doivent être traitées distinctement. Chaque cycle mémoriel doit revêtir un caractère propre qui marquera durablement son empreinte.

S'agissant du centenaire de la première guerre mondiale, il devra être un temps de rupture marquant le passage du temps de la Mémoire à celui de l'Histoire. Le développement de vecteurs culturels et pédagogiques (colloque, exposition, publication, etc.) sera le cœur de ce centenaire. Par là même, l'historien s'imposera comme « le transmetteur » par excellence en lieu et place de l'ancien combattant.

En revanche, les commémorations du 70ème anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération et de la victoire sur la barbarie nazie devront demeurer dans le domaine de l'émotionnel, les derniers témoins et acteurs étant le point de convergence.

Hommes, témoignages et passage de témoin aux jeunes générations devront en être les thèmes principaux. De ce fait, l'outil principal du 70ème anniversaire demeurera la cérémonie commémorative qui génère de l'émotion.

La philosophie générale de ces deux cycles mémoriels peut se résumer ainsi : au centenaire, l'outil culturel ou touristique, au 70ème l'outil commémoratif.

Naturellement, le Comité départemental ne traitera que les questions relatives à la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale. Le 70ème anniversaire entrera dans le champ de compétence de la commission mémoire du Conseil départemental pour les anciens combattants, les victimes de guerre et la mémoire de la Nation.

Le groupement d'intérêt public (GIP)

« Mission du centenaire de la première guerre mondiale 1914-2014 »

Créé par un arrêté du 5 avril 2012, ce groupement d'intérêt public a pour objet la conception, la préparation et l'organisation du programme commémoratif du centenaire de la première guerre mondiale de l'année 2014. Il est chargé d'organiser les grands temps forts évènementiels pris en charge par l'Etat, d'apporter son soutien aux initiatives locales, à travers notamment la mise en place du label « Centenaire ».

Les membres fondateurs sont :

- l'Etat, représenté, entre autre, par le ministère de la défense, le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'intérieur, etc. ;
- l'établissement public « Institut français[1] » ;
- l'établissement public « Office national des anciens combattants et victimes de guerre » ;
- l'établissement public « Musée de l'armée » ;
- l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) ;
- l'établissement public « Bibliothèque nationale de France » ;
- l'établissement public « Centre national de documentation pédagogique » ;
- l'Association des Maires de France ;
- la CARAC[2] ;

l'association « le Souvenir Français ».

[1] Opérateur du ministère des affaires étrangères pour l'action extérieure de la France.
[2] Caisse Autonome de Retraite des Anciens Combattants.

Le Comité de pilotage départemental du centenaire de la première guerre mondiale

Présidé par le Préfet ou par le sous-préfet référent[1], ce comité départemental de pilotage est composé :

- des services déconcentrés de l'Etat intéressés ;
- de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- des principales collectivités territoriales associées aux préparatifs du centenaire ;
- des associations départementales des Maires ;
- des membres fondateurs du groupement d'intérêt public « Mission du centenaire de la première guerre mondiale 1914-2014 » ;

En outre, le comité départemental de pilotage s'est ouvert aux principales associations du monde combattant et aux associations patriotiques. Enfin, conformément aux directives reçues, le directeur de l'Onacvg en assurera le secrétariat général.

Les missions du Comité départemental de pilotage sont nombreuses :

- il est chargé de relayer auprès des acteurs locaux l'information nationale mise en place par le GIP et de lui faire remonter les informations qu'il jugera utiles ;
- il est également chargé d'assurer, dans la mesure du possible, la coordination et la cohérence des actions proposées par les collectivités territoriales et les associations ;

Il est enfin chargé d'examiner les projets aspirant au label « Centenaire » avant de les transmettre au GIP.

[1] Il a été demandé à tous les préfets de désigner un sous-préfet référent pour le Centenaire. Dans l'Yonne, c'est Mme la directrice de cabinet qui a été désignée.

Compte rendu du comité de pilotage départemental du Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Réunion du 9 octobre 2013

ANNEXE 3

INFORMATIONS SUR LA MISSION CENTENAIRE

Contexte

L'objectif principal de chaque CDC était de soumettre à la Mission des projets afin qu'ils soient « labellisés ». Une fois un projet labellisé, il est éligible à une demande une subvention à la Mission. Qui ? Comment ? Combien ? Quand ? Voilà ce que l'on vient d'apprendre.

Règlementation

1/ le cofinancement est obligatoire
2/ La contribution de la Mission à ce cofinancement possède un seuil maximal fixé à 40% du budget global du projet.
3/ Il faut remplir l'un des deux formulaires avec précision *[voir formulaires]* et indiquer impérativement le degré d'assurance des autres cofinancements pour ce projet : « confirmés » – « à l'étude » – « simplement demandés ».

Procédure et fonctionnement

1/ Le CDC doit d'abord informer les porteurs de projets labellisés de la possibilité de demander une subvention et leur communiquer les modalités de subvention.
2/ Le CDC va ensuite recevoir les demandes de subvention des porteurs de projets, les examiner, les valider.
3/ Puis le CDC propose un montant de subvention.
4/ Le CDC envoie, pour finir, les dossiers de demandes au Comité de Subvention de la Mission du Centenaire[1], avec la liste des priorités et les montants proposés.
5/ Le Comité de Subvention examine les demandes et décide d'allouer totalité, partie ou aucune subvention à chaque projet ; il informe de ses décisions le CDC ; le CDC informe à son tour chaque porteur de projet.

Cas de figure

1/ une convention doit être établie, directement signée par le porteur de projet avec la Mission du Centenaire. Cette convention sera envoyée directement par la Mission au porteur du projet. En 2 exemplaires[2].

2/ Une fois la convention signée, le versement est fait par la Mission. La signature de la convention ainsi que le versement de la subvention interviendront au plus tard le 20 décembre 2013.

---

[1] La Mission ne va pas gérer les demandes directement, c'est un Comité dit de subvention du fonds du Centenaire qui va s'en charger. Il devrait être constitué de : Direction Générale, adjoint et secrétaire général de la Mission ; un représentant du Ministère de la Défense ; un représentant du ministère de la Culture ; agent comptable (voix consultative) ; contrôleur financier et commissaire du gouvernement.

[2] Nota Bene : il existe 2 types de convention : moins de 15 000 euros et 15 000 euros ou plus. Les procédures sont différentes (intégralement ; 2/3 puis 1/3).

Calendrier

1/ Première temporalité : pour les projets qui viennent d'être labellisés. Avec deux rythmes.

a) Si les manifestations du projet qui demande une subvention débutent **avant** le 31 mai 2014, les demandes de financement doivent être transmises à la Mission avant le 8 novembre 2013.

b) Si les manifestations du projet débutent **après** le 31 mai 2014, les demandes de financement doivent être transmises à la Mission avant le 31 mars 2014.

2/ Seconde temporalité : elle correspondra à la 2e vague de labellisation (hiver-printemps 2014)

Et pour les manifestations qui auront lieu au 2ème semestre 2014, les demandes de financement doivent être transmises à la Mission **avant** le 13 juin 2014.

Calendrier dans l'Yonne :

1- 9 octobre 2013 : le CDC informe et communique aux porteurs de projet les modalités de demandes de subvention.

2- le CDC doit fixer une date-limite aux porteurs de projets labellisés pour rendre leur dossier de demande de subvention au CDC. Le CDC aura alors pour tâche de « travailler » les dossiers des porteurs, s'assurer qu'ils sont cohérents, réalistes et valides.

3- le CDC doit ensuite transmettre les dossiers validés au Comité de Subvention des fonds du Centenaire **avant le 8 Novembre 2013.**

4- au cours de la 2e quinzaine de novembre, le Comité de Subvention examine les dossiers et décide.

5- Fin novembre, le CDC sera informé de la décision du Comité de Subvention, CDC qui informera à son tour les porteurs du projet.

6- Fin novembre toujours : les porteurs de projets ayant obtenu subvention reçoivent une Convention de subvention, par la Mission du Centenaire elle-même.

7- Ils signent et retournent à la Mission la Convention. Versements des fonds **AU PLUS TARD LE 20 DECEMBRE 2013.**

Compte rendu du comité de pilotage départemental du Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Réunion du 9 octobre 2013

ANNEXE 4

POINT SUR LA REUNION ORGANISEE PAR LA MISSION CENTENAIRE LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2013

La réunion organisée par la Mission Centenaire le 26 septembre 2013 à destination des référents préfectoraux avait pour objet de :
- dresser un bilan de la première vague de labellisation ;
- exposer la procédure d'aide financière aux projets labellisés ;
- présenter les prochaines échéances.

Bilan de la première vague de labellisation :

1262 projets ont été reçus à la Mission Centenaire (transmis pour une large part par les comités départementaux du Centenaire). Après une double sélection opérée par le Conseil scientifique puis par le comité de labellisation, 908 projets ont été labellisés. Les projets labellisés sont essentiellement des projets culturels.

72 % des projets transmis par les comités départementaux ont été labellisés. En moyenne : 9 projets ont été transmis par département et 6 ont été labellisés.
Les projets transmis par les comités départementaux représentent 64% des projets labellisés.
1/3 des projets proviennent des départements du front et des départements allogènes.

M. Joseph ZIMET, directeur général de la Mission, a souligné l'investissement important des comités départementaux.

La phase 1 de la labellisation est terminée. Les labels vont être diffusés prochainement *(ils peuvent être fournis au coup par coup par la Mission sur demande du référent).*

Le Président de la République présidera le 9 novembre 2013 une cérémonie d'ouverture du Centenaire. Lors de cette cérémonie, le programme national, qui regroupe tous les projets labellisés, sera présenté.

La Mission a pris contact avec quelques organes de presse régionaux pour diffuser les programmes régionaux (qui contiendront les projets labellisés et non labellisés).
(La région Bourgogne n'est pas a priori concernée)

La 2ème phase de labellisation, qui va prochainement débuter, se terminera le 17 février 2014.

Procédure d'aide financière :

Principes :

Le label n'ouvre pas droit automatiquement à un financement par la Mission.
Le co-financement est obligatoire.

Le taux maximum de la contribution de la Mission s'élève à 40% du budget global de l'opération.

Le comité départemental doit examiner la demande de subvention et analyser la viabilité économique du projet. Il doit faire une proposition de taux et de montant à attribuer.
Les dossiers doivent être transmis à la Mission par ordre de priorité.

Chaque bénéficiaire signera une convention avec la Mission (qui leur sera transmise directement par la Mission). Les crédits seront versés directement aux bénéficiaires, en une fois pour les sommes inférieures à 15 000 € et en 2 fois pour les sommes supérieures.
La signature des conventions et le versement des fonds interviendront au plus tard le 20 décembre 2013.

Transmission des demandes de financements :

1ère session de labellisation (pour les projets venant d'être labellisés) :
Si les manifestations débutent avant le 31 mai 2014, les demandes de financement doivent être transmises à la Mission avant le 8 novembre 2013. Le comité de subvention examinera les demandes la 2ème quinzaine de novembre.
Si les manifestations débutent après le 31 mai 2014, les demandes de financement doivent être transmises à la Mission avant le 31 mars 2014.

2ème session de labellisation (hiver-printemps 2014) :
Pour les manifestations qui auront lieu au 2ème semestre 2014, les demandes de financement doivent être transmises à la Mission avant le 13 juin 2014.

Grands projets nationaux :

La campagne nationale de collecte d'objets et d'archives auprès des familles :
Elle aura lieu du 9 au 16 novembre 2013. Plusieurs sites accueilleront les particuliers désirant déposer ou faire numériser leurs objets/documentation. Les directions des archives ont notamment été sollicitées pour participer à cette Grande Collecte en tant que site d'accueil.
Les documents récoltés seront ensuite mis en ligne sur une base de données.

La base de données des Monuments aux morts :
Cette base de données sera accessible à partir du site Internet de la Mission. Les monuments aux morts seront répertoriés sous forme de fiches. Un référent scientifique devra être désigné par département pour valider l'inscription sur la base.

La Campagne nationale « Visuels » :
Des visuels, représentant des personnes ayant « vécu » la guerre, seront affichés dans toute la France. Ils pourront être personnalisés au niveau départemental.

Compte rendu du comité de pilotage départemental du Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Réunion du 9 octobre 2013

ANNEXE 5

« LA MUSIQUE M'A SAUVE LA VIE »

Concert-Lecture théâtralisé
Un témoignage bouleversant de compositeurs-soldats

Durant la Grande Guerre, se sont regroupés des musiciens, interprètes et compositeurs ; la musique permettait à ces musiciens-poilus de survivre : ils se réunissaient entre deux attaques pour jouer chez le général Mangin, mélomane averti, de la musique de chambre.
Quasi quotidiennement, ils sortaient le violon ou le violoncelle pour l'enterrement de leurs camarades tombés au Front.
Au retour à la vie civile, la composition musicale a été une puissante thérapie. Pour Durosoir, les idées musicales s'étaient « imprimées » dans sa tête avec tant de force que, presque sans ratures, il coucha sur le papier une œuvre considérable entre 1920 et 1950.

A partir de la lecture des lettres de poilus (Lucien Durosoir a écrit 2000 lettres à sa mère!) la musique de Caplet et de Durosoir s'impose, marquée du sceau de la souffrance, de la désolation et du désespoir. Une création contemporaine de Stéphane Bortoli apportera une tonalité mystique sous le titre « Le Livre des Consolations ».
Trois interprètes sur scène : Mario Hacquard, comédien, habillé en poilu, dira la correspondance tellement émouvante de Durosoir et de Maréchal. La violoncelliste Aurélienne Brauner fera la part belle au répertoire de Maurice Maréchal, célèbre violoncelliste qui jouait, au Front, un instrument fabriqué dans une caisse à munitions. La pianiste-virtuose Lorène de Ratuld, spécialiste de Durosoir (Cd paru chez Alpha qui a reçu de nombreuses distinctions) apportera son talent à cette musique qu'elle connaît en profondeur.

Durosoir et ses amis étaient, juste avant les hostilités, profondément germanophiles ; ils faisaient de nombreux concerts en Allemagne et jouaient en France : Bach, Beethoven et Brahms. Et brusquement, on leur demande de tuer des « boches », de piétiner une civilisation, une culture qu'ils vénéraient.
Le traumatisme en sera d'autant plus violent. Le retour à la vie de musicien, après l'Armistice de 1918, sera chargé de séquelles qui n'auront comme purgation que la boulimique création musicale, dans une esthétique révolutionnaire pour l'époque. « La Musique m'a sauvé la Vie », dira, à juste titre, Durosoir à son retour de l'Enfer.

OBJECTIFS DU PROJET

Ce spectacle sera donné principalement dans des lieux éloignés du Front (Bourgogne, Auvergne, Navarre, Vendée durant l'été 2014) ou à l'étranger (Algérie : Alger, Oran, Constantine et Annaba, tournée organisée par l'Institut français d'Alger en janvier 2014). Ces lieux ont envoyé nombre de leurs enfants à la Guerre comme en témoignent les monuments aux morts ou, à l'étranger, les Musées consacrés aux vétérans.
Des expositions de photos peuvent localement être organisées à l'occasion du spectacle « La Musique m'a sauvé la Vie » ; la population locale mettant à la disposition de l'organisateur ses archives familiales.

Compte rendu du comité de pilotage départemental du Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Réunion du 9 octobre 2013

ANNEXE 6

« L'YONNE EN SCENE »

Qu'est-ce que la nostalgie pour un enfant ? C'est avoir perdu un être cher, un objet aimé, un moment de vie précieux qu'il ne retrouvera plus....

Hippolyte et Mirabelle sont nés avec le siècle. Ils sont dans la même école et chacun d'eux découvre sa généalogie respective. Pour elle, cela remonte à une arrière-grand-mère toujours vivante qui s'appelle Coquelicot, rapport à une étrange tache de naissance sur son bras. Pour lui, cela remonte à un grand-oncle un peu original : Arsène, qui a ce curieux tatouage sur le bras.

Chemin faisant, nous apprendrons qu'Arsène et Coquelicot habitaient le même village en 1939, qu'ils avaient 20 ans quand la guerre les a séparés....

Dans un dispositif condensé intègrent des caméras vidéo qui amplifient la théâtralité des manipulations, une comédienne marionnettiste alterne jeu et objets pour évoquer deux mondes, celui d'aujourd'hui et celui qui l'a généré, quelques générations avant.

De plus en plus précis et sophistiqué sur l'objet et sa scénographie, Jean-Pascal Viault aborde ici, grâce au texte, le thème complexe de la transmission.

Ici, maintenant, et là-bas.

Le spectacle se situe sur trois plans distincts, trois niveaux d'approche. Sur le premier, en avant-scène, une jeune fille de 11 ans joue avec des images, elle nous raconte sa famille, remontant l'histoire d'une filiation féminine. Peu à peu, une voix de garçon lui donne la réplique, lui aussi a une famille, une histoire, des anecdotes... Le son est en quadriphonie, ainsi les adultes donnent-ils la réplique en *off*.

Puis, vient un autre temps. Un rideau tombe dévoilant un dispositif à l'échelle de petits personnages en bois sculpté que la jeune femme, marionnettiste maintenant, va manipuler. Une table de cuisine devient une place de village animée d'une fête, un mariage a lieu. Comme tout est petit, un subtil dispositif de caméras vidéo renvoie la scène sur un écran situé au troisième plan. Sur celui-là, un paysage campagnard, puis la fête qui laissera bientôt la place à des images d'archives militaires : un départ de conscrits en train, de fugaces images de batailles puis de réfugiés sur les routes...

Nous reviendrons au premier plan et les « enfants » auront évolué : ils savent alors qui étaient Arsène et Coquelicot et ce qui les lie désormais.

NB – même s'il ne parle pas spécifiquement de la guerre 14-18, ce spectacle évoque les 2 guerres mondiales, notamment par les images communiquées par l'ECPAD/Ministère de la Défense.

Compte rendu du comité de pilotage départemental du Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Réunion du 9 octobre 2013

ANNEXE 7

« DE SARAJEVO A SARAJEVO 1914 - 2014 »

Note d'intention et objectifs

La réalisation d'un film vidéo (45 min en totalité), par des jeunes élèves réalisateurs et des professeurs, permettra de créer un nouvel outil pédagogique original et gratuit destiné à un jeune public, de 10 à 20 ans : un documentaire intitulé **De Sarajevo à Sarajevo**. Ce film, dont le titre s'inspire du film De *Nuremberg à Nuremberg* de Frédéric Rossif, aidera les professeurs des écoles, les professeurs d'histoire, d'éducation civique et de français, à mieux comprendre les origines de la Grande Guerre et ses conséquences dans l'histoire européenne jusqu'à nos jours. La grande expérience de l'équipe pédagogique et sa reconnaissance européenne dans 10 pays rendra possible les interviews de personnalités de différents pays, qui pourront témoigner pour les jeunes de leurs connaissances et témoignages. Notre collaboration avec des historiens et politologues spécialistes et reconnus donnera une garantie scientifique au film. Le travail sur les images, photographiques et cinématographiques avec des Centres d'archives très importants permettra aussi une connaissance et une réflexion critique des images qui ont marqué l'histoire.

La réussite d'un tel projet nécessite que les élèves filment les lieux historiques ou actuels et rencontrent des personnalités dans leur pays. L'équipe enseignante corrigera à l'aide de ses partenaires spécialistes la version définitive du documentaire. Ce film diffusé également sur notre chaîne Internet *Réalisons l'Europe,* aura pour but de mieux enseigner cette période fondamentale de l'histoire contemporaine, en particulier en prenant conscience de cette histoire partagée, pour **développer la citoyenneté européenne des jeunes.**

L'un des objectifs du collège à travers ce projet pédagogique pilote et ambitieux est de prouver que la construction européenne, véritable « révolution » d'après Elie Barnavi, est aussi **une question d'éducation et d'ouverture culturelle.**

Les élèves disposeront ainsi d'un outil pédagogique récent et original pour les cérémonies du Centenaire de la Grande Guerre qui aura lieu en **2014. L'ambition du projet est d'être sélectionné parmi les projets les plus originaux en France et d'obtenir la mention « Centenaire ».**